



AVOCAT DU DIABLE

Chers camarades,

Nous avons le regret de vous informer qu'en tant que directeur intérimaire, notre établissement accueille un avocat du diable !

En effet, alors que l'un des nôtres se fait insulter et menacer en ses termes : « Je m'en bat les couilles et si tu fais un compte rendu et que je perds une permission tu vas voir mon vrai visage, en 2/2 je te couche, **TROU DU CUL** ! » l'avocat du diable intérimaire, décide de **classer sans suite** !

Rappelons que cet acte constitue une faute disciplinaire de premier degré selon l'article R-232-4 12°, qui stipule :

"Proférer des insultes, des menaces ou des propos outrageants envers un membre du personnel de l'établissement, une personne en mission ou en visite dans l'établissement pénitentiaire, ou les autorités administratives ou judiciaires."

Pour notre défenseur « **TROU DU CUL** » ne serait pas une insulte ni une agression verbale et c'est pour cela que le CRI est classé sans suite !

Une faute du 1^{er} degré pour insulte et menace mérite au maximum 20 jours de QD !

Monsieur le directeur, s'il ne vous pose aucun problème de vous faire appeler « **TROU DU CUL** » ce n'est pas notre cas !

Monsieur le directeur, s'il ne vous pose aucun problème de vous faire menacer que vous allez vous faire coucher ce n'est pas non plus notre cas !

CETTE DÉCISION PLUS QU'ASSUMÉE DE VOTRE PART EST UNE HONTE !

Imaginez-vous la frustration et le sentiment d'abandon que cet acte à pu générer auprès des agents concernés ?

Force ouvrière justice Val de reuil apporte tout son soutien aux agents concernés par cette décision et veillera toujours à ce que les agressions physiques ou verbales ne soient jamais banalisées !

Force ouvrière justice val de reuil déplore en ses temps si difficiles que le personnel soit lâché en plein vol et complètement désavoué par sa propre direction au bénéfice d'un voyou !

Force ouvrière justice val de reuil félicite l'ensemble des agents pour le grand professionnalisme dont ils font preuve en ces temps si difficile !

